



Projet du gouvernement - Rwanda

UK



Foire Aux Questions

Le projet concernant le Rwanda est-il annulé ?

Non. Le gouvernement britannique maintient le projet d'envoyer certains demandeurs d'asile au Rwanda pour que leur demande d'asile y soit traitée.



Qui est concerné ?

Le projet du gouvernement pourrait concerner tout.e demandeur.euse d'asile, quelle que soit sa nationalité, qui s'est rendu au Royaume-Uni de manière irrégulière et qui a eu la possibilité de demander l'asile dans un autre pays sûr avant son arrivée. **Jusqu'à présent, aucun demandeur d'asile n'a été envoyé du Royaume-Uni au Rwanda.**



Que s'est-il passé dernièrement ?

15/11/23 **La Cour suprême du Royaume-Uni juge illégal d'envoyer des demandeurs d'asile au Rwanda.** La Cour suprême a estimé que le Rwanda risquait d'envoyer des demandeurs d'asile vers d'autres pays où leur vie ou leur liberté serait menacée en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social particulier ou de leurs opinions politiques, ou qu'ils seraient exposés à un risque réel de torture ou de traitement inhumain ou dégradant.

Cela serait **contraire au droit britannique ainsi qu'au droit européen et international.** La Cour suprême a déclaré que les promesses des autorités rwandaises de ne pas envoyer les personnes vers d'autres pays n'étaient pas fiables.



05/12/23 Le **gouvernement britannique conclut un nouvel accord avec le gouvernement rwandais.** Le gouvernement rwandais promet de ne pas envoyer de demandeurs d'asile du Rwanda vers d'autres pays. Le nouvel accord prévoit explicitement la possibilité d'envoyer des familles avec enfants au Rwanda ; auparavant, le gouvernement avait déclaré que les familles ne seraient pas prioritaires.



07/12/23 Le **gouvernement britannique présente un nouveau projet de loi** pour tenter de rendre possible l'envoi de personnes au Rwanda, bien que la Cour suprême ait déclaré que cela était illégal. Le projet de loi a été approuvé en deuxième lecture à la Chambre des Communes le 12/12/23. La prochaine étape devrait avoir lieu en janvier.



Quel est le contenu de la nouvelle loi ?

Le projet de loi stipule que le Rwanda est un pays sûr et que toutes les autorités britanniques, y compris les tribunaux, doivent l'accepter. Le projet de loi stipule également que les juges ne sont pas autorisés à remettre en question la sécurité du Rwanda. Néanmoins, les demandeurs d'asile ont toujours la possibilité de démontrer qu'en raison de leur situation particulière, ils ne seraient pas en sécurité au Rwanda.



Projet du gouvernement - Rwanda

UK

Foire aux questions

Le Royaume-Uni va-t-il envoyer des demandeurs d'asile au Rwanda ?

Pour l'instant, nous ne le savons pas. Le gouvernement affirme vouloir commencer les vols vers le Rwanda avant les élections générales. Toutefois, il y a de fortes chances que la House of Lords retarde l'adoption du projet de loi jusqu'à la date des prochaines élections (décembre 2024 au plus tard). Si le projet de loi est adopté, il est presque certain que tous les renvois prévus seront contestés individuellement devant les tribunaux.



Peut-on arrêter la nouvelle loi ?

Il y a de fortes chances que la House of Lords retarde ou bloque le projet de loi, même si la House of Commons (où le gouvernement est majoritaire) vote en sa faveur. Il est possible que le projet de loi soit retardé jusqu'aux prochaines élections générales (décembre 2024 au plus tard). Si le parti travailliste (Labour), actuellement dans l'opposition au gouvernement, arrive au pouvoir après les prochaines élections générales, il a déclaré qu'il abandonnerait le projet.



Que peuvent faire les demandeuses d'asile ?

Le nouveau projet de loi prévoit toujours la possibilité pour chaque demandeur d'asile d'expliquer pourquoi il ne serait pas en sécurité. Toutes les demandeuses d'asile au Royaume-Uni ont droit à un.e avocat.e pour les assister dans leur demande d'asile et pour contester tout renvoi potentiel vers le Rwanda.



Que dire lors de l'entretien préliminaire ?

Il est important de le dire lors du petit entretien :

- Si vous êtes une victime ou un.e survivant.e de la torture ou de la traite des êtres humains.
- Si vous avez déjà été maltraité en prison ou en détention dans votre pays d'origine ou lors de votre voyage vers le Royaume-Uni.
- Si vous avez déjà été forcé à travailler, à commettre un crime ou à avoir des relations sexuelles avec quelqu'un.e



Le plan pour le Rwanda s'inscrit dans le contexte plus large d'un environnement hostile créé par le gouvernement britannique pour dissuader les gens de venir au Royaume-Uni et faire en sorte que les immigrés qui s'y trouvent ne se sentent pas les bienvenus. Refugee Legal Support travaille en solidarité avec les personnes qui migrent. Nous plaçons pour la promotion et la protection des droits des personnes tout au long du processus de migration.

Pour plus d'informations et pour vous tenir au courant, vous pouvez venir à nos sessions d'information au Centre de jour du Secours Catholique, 39 Rue Moscou, Calais, 62100.